



# BULLETIN COMMUNAL

Numéro 230

Décembre 2017

## Réunion de Conseil Municipal du 24 Novembre 2017

**PRÉSENTS** : MM. et Mmes BARON Myriam, BIOTEAU Marina, BOURASSEAU Isabelle, BONNAUD Alain, CAUNEAU Hubert, DA CRUZ Eric, FOURNIER Bertrand, FROUIN Lydie, GABORIEAU Jacky, GABORIEAU Stéphanie, GUILBAUD Hervé, HUCTEAU Amélie, JAUNET Jean-Yves, LUCAS Martine, MERLET Christian, POTIER Richard, RICHARD Marie-Laure



**ABSENT EXCUSÉ** : FAUCHARD Ghislain qui a donné pouvoir à GUILBAUD Hervé, et participé à la séance à partir de la question Commerces et Halles Place des Jardins

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : BARON Myriam

### ☐ Restaurant Scolaire

#### ▪ Création des postes et modification du tableau des effectifs :

Dans le cadre de la reprise du Restaurant Scolaire, le Conseil Municipal valide la création de 7 postes d'adjoints techniques territoriaux à raison de 4h57/semaine sur 12 mois. Le tableau des effectifs est revu en fonction.

#### ▪ Restaurant scolaire « REST'O CHAUD » - Tarifs des repas – Année scolaire 2017/2018 :

Suite à la consultation pour le marché de fourniture de repas et à l'examen du budget prévisionnel 2018, le Conseil Municipal fixe les tarifs appliqués à partir 1<sup>er</sup> Janvier 2018 :

- ✓ Prix du repas régulier : 3.80 €
- ✓ Prix du repas occasionnel : 4.50 €
- ✓ Prix du repas adulte : 6.10 €.

#### ▪ Restaurant scolaire « REST'O CHAUD » - Règlement intérieur – Année scolaire 2017/2018 :

Le Conseil Municipal valide le règlement intérieur fixant les modalités de fonctionnement du restaurant scolaire. Il sera remis à chaque famille adhérente.

#### ▪ Convention avec l'OGEC pour l'organisation de la pause méridienne :

Pour organiser de façon sereine la pause du repas, le Conseil Municipal formalise, par une convention, les modalités de fonctionnement pendant la pause méridienne avec l' « OGEC Ecole Saint Christophe » (mise à disposition des cours, des sanitaires, du personnel de 13h30 à 13h45.

### ☐ Familles Rurales/Centre de Loisirs

Tarifs pour la facturation des repas à l'Association - Convention d'utilisation du Restaurant Scolaire pour les Mercredi, Petites Vacances et Eté

Le Conseil Municipal valide le tarif de facturation suivant à l'association Familles Rurales pour les Mercredis, petites vacances, et l'été :

- 3.65 € pour les enfants,
- 3.85 € pour les adultes.

Une convention sera établie pour l'utilisation du Restaurant Scolaire.

### ☐ Q.H.E. Le Hameau des Prés (Budget n°78106)

Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre Modification/ D.C.E. Lancement de la consultation

Le Conseil Municipal valide la correction, suite à une erreur matérielle, du taux des honoraires de l'équipe de Maîtrise-d'œuvre représentée par l'Atelier Sites et Projets pour un montant de -1046.29€ HT.

Le Conseil Municipal donne son accord pour lancer la consultation le 07 Décembre 2017 pour l'exécution des travaux d'aménagement d'un quartier d'habitation de 33 lots dénommés "Le Hameau des Prés" en deux tranches (Tranche ferme : 22 lots – Tranche optionnelle : 11 lots).

### ☐ Commerces et halles Place des Jardins (Budget 78105)

Bail Fleuriste

Le Conseil Municipal prend acte de la modification de statut, et que le bail commercial sera établi au nom de la SARL « L'Atelier de Ludo », représentée par M. Ludovic PARTHENAY.

## ❑ Assainissement

Fixation des tarifs 2018 – Convention pour la facturation de la redevance d'assainissement collectif, le recouvrement des factures et la gestion des usagers

Le Conseil Municipal fixe les tarifs ASSAINISSEMENT « Part Collectivité » H.T. à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 comme suit :

- Abonnement annuel (ou forfait) : 47.47 €
- Prix au m<sup>3</sup> (ou redevance) : 0.792 €

Le calcul des consommations d'eau concernant les foyers alimentés en eau par puits personnel ou en alimentation mixte (Véolia et puits) sera effectué sur la base de 30 m<sup>3</sup>/personne vivant au foyer. Dans le cas d'alimentation mixte, le volume le plus important sera appliqué.

Le montant de la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) fixé par délibération du 1/6/2012 à 8 €/m<sup>2</sup> de surface de plancher est maintenu.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer une convention entre d'une part, Vendée Eau et Véolia son délégataire eau potable, et d'autre part, la Commune de CHAUCHE et Nantaise des Eaux, son délégataire assainissement collectif. Cette convention prendra fin le 31/12/2023, date d'échéance du contrat Vendée Eau/Véolia.

**Pour information, la Communauté de Communes de ST FULGENT-LES ESSARTS prendra la compétence au 1<sup>er</sup> Janvier 2019.**

## ❑ Révision annuelle des loyers 2018

Le Conseil Municipal fixe les nouveaux loyers mensuels à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 de la façon suivante :

- n° 1, rue de la Petite Maine à 337.46 € ;
- n° 3, rue de la Petite Maine à 384.04 € ;
- à l'étage n°1 bis, rue des Ecoles (bibliothèque) à 321.36 € ;
- n° 32, rue du Centre à 400.23 €.

## ❑ Maison d'Assistants Maternels (MAM)/Allée de la Roseaie

Révision du loyer au 01/12/2017

Le loyer mensuel de la location à l'association Maison d'Assistants Maternels PICOTI PICOTA est fixé à 513.30€ à partir du 01/12/2017, soit une augmentation de 2.59 %.

## ❑ Tarifs Municipaux 2018

Le Conseil Municipal a voté une augmentation des tarifs communaux d'environ 1 % pour l'année 2018, sauf pour la Participation à l'Assainissement Collectif (PAC), et le droit de place.

**Le tableau récapitulatif des tarifs sera joint au bulletin de Janvier 2018. Les tarifs sont d'ores-et-déjà consultables en Mairie et sur le site de la Commune.**

## ❑ Recensement de la Population 2018

Le recensement de la population aura lieu pour CHAUCHE du 18 Janvier au 17 Février 2018. Il est prévu de recruter 5 agents recenseurs pour la période du 10 Janvier au 21 Février 2018. **Pendant leurs journées de formation, les 10 et 16 Janvier 2018, la mairie sera fermée.**

Pour financer cette enquête, l'INSEE apportera une dotation de 4 559€. Pour les agents recenseurs, une rémunération forfaitaire est fixée comme suit : 1000€ la rémunération brute pour les agents recenseurs des districts 7, 8, 9, 11 et à 1 200 € pour le district 10.

## ❑ Contrat Vendée Territoires 2017-2020

Suite à un diagnostic, les priorités d'aménagement du territoire suivantes ont été inscrites pour une enveloppe de 2 136 590 € :

- 8 projets structurants soutenus par le Département à hauteur de 1 699 683 €,
- 3 projets d'intérêt local soutenus à hauteur de 436 907 €.

### **1/ Plan intercommunal d'équipements sportifs :**

Terrain multisports + couverture (LES BROUZILS)  
Réhabilitation de la salle de sports (BOULOGNE)  
Terrain synthétique de football (BROUZILS)  
Salle de gymnastique (CHAVAGNES-ENPAILLERS)

### **2/ Plan intercommunal de développement des bibliothèques :**

Réhabilitation de la bibliothèque  
(LA COPECHAGNIERE)  
Equipement culturel - site de la Capèterie (ESSARTS-EN-BOCAGE)  
Médiathèque (SAINT FULGENT)  
Commerce multi-service (LA COPECHAGNIERE)

### **3/ Investissement : Opérations d'intérêt local :**

Extension restaurant scolaire (LES BROUZILS)  
Restaurant scolaire (CHAUCHE)  
Aménagement entrée bourg RD 80 (LA MERLATIERE)

Le Conseil municipal s'engage dans le projet de contrat Vendée Territoires et approuve ce dernier, comprenant le diagnostic de territoire et la liste des projets tels que présentés ci-dessus.

## ☐ Ecole Publique ST FULGENT – LES BROUZILS – ESSARTS EN BOCAGE

Le Conseil Municipal accepte la proposition de participer à hauteur de :

Ecole Publique	Nombre d'élèves concernés	Montant de la participation
SAINT FULGENT	3 élèves	1 869.54 €
LES BROUZILS	3 élèves	1 929.69 €
ESSARTS EN BOCAGE	2 élèves	1 272.00 €

## ☐ Personnel Communal

▪ Recrutement d'une assistante de direction, en remplacement de la personne actuellement en poste. La mutation sera effective le 22 Janvier 2018. Pour permettre une adaptation au poste et compte tenu du surcroît de travail au sein du secrétariat de la mairie, il a été décidé de recruter la nouvelle assistante de direction du 27/11/2017 au 21/01/2018 pour 13h45mn/semaine.

▪ L'agent d'exploitation de la voirie publique et des réseaux divers a fait valoir ces droits à la retraite. La procédure de recrutement pour le 1<sup>er</sup> Février 2018 est en cours. Les candidatures sont à adresser en Mairie avant le 22 Décembre 2017.

▪ Transfert Agence Postale/Relais Poste : Après échanges avec La Poste, cette dernière devrait tout mettre en œuvre pour que le transfert soit effectif au 1<sup>er</sup> Février 2018. L'agent actuellement en charge de l'agence postale intégrerait définitivement le secrétariat de la mairie à cette date.

▪ Restaurant scolaire – Surveillance : 3 salariées de Familles Rurales ont décidé de ne pas donner suite à la proposition de reprise du personnel faite par la Commune. Une offre d'emploi a été diffusée.

## ☐ Informations diverses

**Marchés HT signés** depuis le 27 Octobre 2017

24/10/2017	SARL CAILLON GRIS Isolation et doublage placo cloison étage Fleuriste	660.24
26/10/2017	ADG Environnement Accès PMR Cimetière colombarium	3362.43
09/11/2017	SOFULTRAP Création cour anglaise 34 rue du centre	1050.00
09/11/2017	MARQUALIGNE Signalisation horizontale	1115.90
09/11/2017	FAUCHET SARL Aménagement accessibilité toilettes Salle Arc en Ciel	946.35
09/11/2017	ARQUIS-ARNAUD Aménagement accessibilité toilettes Salle Arc en Ciel	317.40
10/11/2017	DPC Mobilier Salle Arc en Ciel	12083.33
10/11/2017	DPC Mobilier Restaurant Scolaire	12107.77

Prochaine séance du Conseil Municipal :

**Lundi 18 Décembre 2017 à 20h00.**

**Le Secrétariat de la Mairie sera exceptionnellement fermé les Samedis 23 et 30 Décembre 2017 et le Mercredi 10 et Mardi 16 Janvier 2018.**

### PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Les adjoints reçoivent sur rendez-vous, sur demande auprès du secrétariat de la Mairie.

M. le Maire reçoit le Samedi, de 11h00 à 12h00, sans rendez-vous.

***Pas de permanence***

***les Samedis 23 et 30 Décembre 2017.***

## CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES – ÉLECTIONS DU 20 OCTOBRE 2017

***Erratum bulletin de Novembre 2017 : il s'agit de Emilie ARNAUD et non BARON comme indiqué sur le précédent bulletin.***

Sont élus au C.M.J. 2017/2018 : Emilie ARNAUD, Manon BARON, Emeline BARREAU, Simon BARREAU, Alexandre BLANCHARD, Juliette CHAMPAIN, Anaïs JAUD, Bastien RAMBAUD, Léane REMAUD.

## LA COMMUNE RECRUTE !

La Commune de CHAUCHÉ recherche, pour le 1<sup>er</sup> février 2018, un agent d'exploitation de la voirie publique et des réseaux divers (H/F). L'annonce détaillée est disponible sur la page « Actualités » du site de la Commune, ou sur le site emploi des Collectivités Territoriales : [www.cap-territorial.fr](http://www.cap-territorial.fr)

**Missions :** Sous la responsabilité du Responsable du Pôle Technique et du Responsable secteur « Voirie-Espaces Verts », il exécute les missions suivantes : surveillance, diagnostic des principales dégradations de la voirie et intervention d'urgence, travaux de voirie (entretien, pose de buses, saignées, petits travaux), fauchage, balayage, entretien de la signalisation

horizontale et verticale, maintenance courante du matériel et de l'outillage de chantier, travail en polyvalence avec les autres spécialités du Pôle (Bâtiments – Espaces Verts).

Les candidatures sont à envoyer ou déposer **avant le 22 Décembre 2017** :  
Monsieur le Maire – Mairie - 8, Rue de la Petite Maine – BP 50203 - 85140 CHAUCHÉ



## VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ et du CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES À TOUS LES CHAUCHÉENS & CHAUCHÉENNES

M. Le Maire, le Conseil Municipal et le Conseil Municipal des Jeunes ont le plaisir de vous convier à la cérémonie des vœux qui se tiendra **le Dimanche 07 Janvier 2018, à 10h30, à la salle Arc en Ciel**. Cette rencontre sera suivie du verre de l'amitié



### LOCATIONS SUR CHAUCHÉ



- **1, rue de la Petite Maine**

Libre au 1<sup>er</sup> Janvier 2018, ce logement d'environ 60m<sup>2</sup> possède au rez-de-chaussée : salle commune avec coin salon de 17.92m<sup>2</sup>, coin cuisine 6.10m<sup>2</sup>, coin repas 6.39m<sup>2</sup> et WC. A l'étage : 2 chambres de 14.73m<sup>2</sup> et 12.06m<sup>2</sup>, WC et salle de bain de 3.38m<sup>2</sup>. Le loyer mensuel est de 337.46 €.

- **3, rue de la Petite Maine**

Libre au 1<sup>er</sup> Janvier 2018, ce logement d'environ 92m<sup>2</sup> comprend au rez-de-chaussée : une salle commune avec coin cuisine, dégagement, salle de bain et WC. A l'étage : 2 chambres, dégagement et WC. 1 garage. Le loyer mensuel est de 384.04 €.

**Si vous êtes intéressé(e) par l'un de ces deux logements, vous pouvez contacter les services de la mairie au : 02.51.41.83.09.**

### INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

#### **Vous êtes nouvel arrivant ? Vous avez déménagé au sein de CHAUCHÉ ?**

Pensez à venir vous inscrire sur les listes électorales en Mairie **AVANT LE 30 DÉCEMBRE 2017**. Vous devez alors vous munir d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport) et d'un justificatif de domicile récent (facture EDF, avis d'imposition, ...). Vous pouvez également télécharger le formulaire sur le site internet du Ministère de l'Intérieur ou de l'INSEE (mots clés : formulaire liste électorale). Il faudra ensuite déposer ou envoyer le formulaire signé en Mairie, accompagné des pièces justificatives précitées.



### COMMUNIQUÉ DE LA GENDARMERIE - VENTE DE CALENDRIERS

#### LES FAITS

A l'approche des fêtes de fin d'année, le groupement de gendarmerie départementale de la Vendée souhaite appeler l'attention des élus sur le démarchage à domicile de vendeurs de calendriers. Bien souvent la vente n'est qu'un prétexte pour s'introduire dans le logement de la victime. Les malfaiteurs agissent généralement en binôme. Une fois à l'intérieur du domicile, ils détournent son attention afin d'effectuer un repérage ou dérober des objets de valeur et des liquidités. Certains se présentent comme des professionnels (agents EDF, ramoneurs, postiers, plombiers, policiers, gendarmes, pompiers, etc...).

#### LES RECOMMANDATIONS

Le groupement de gendarmerie départementale de la Vendée invite à la plus grande vigilance et à prendre quelques mesures de sûreté élémentaires. Lorsqu'une personne se présente à la porte du domicile, il faut systématiquement :

- identifier le ou les visiteurs visuellement par la fenêtre, le visiophone, l'entrebâilleur ou le viseur optique,
- exiger la présentation d'une carte professionnelle et (ou) de l'ordre de mission même si cette personne porte un uniforme,
- solliciter la présence d'un ami ou d'un membre de votre famille susceptible de se déplacer rapidement,
- en cas de doute, refuser l'accès à votre domicile et devant l'insistance de votre interlocuteur, téléphoner à l'organisme dont il prétend dépendre ou menacer de faire appel à la gendarmerie,
- Si le démarcheur est parvenu à rentrer dans votre habitation, ne le laisser jamais seul, même si une seconde personne se présente à votre porte car il s'agit probablement d'un complice,
- en cas de démarchage à domicile abusif avéré, il convient de conserver les preuves, ne toucher à rien, observer les contrevenants et prévenir immédiatement la gendarmerie.

**Sachez qu'un policier ou un gendarme ne se présentera jamais à votre domicile avec un voleur qu'il aura arrêté, ne vous demandera pas de lui présenter vos bijoux, votre argent ou autres objets de valeurs.**





# INFOS PRATIQUES

## MAIRIE

8, Rue de la Petite Maine – B.P.50203  
 ☎ 02.51.41.83.09. – mairie-chauche@wanadoo.fr  
**Horaires d'ouverture :**  
 du Lundi au Vendredi de 8H30 à 12H30,  
 le Samedi de 9H00 à 12H00.  
 (L'après-midi sur RDV, sauf le Mercredi).  
**Fermetures exceptionnelles les Samedis 23 et 30 Décembre 2017.**  
**Fermetures exceptionnelles les Mardi 10 et Mercredi 16 Janvier 2018.**

## Nantaise des Eaux

(Gestion du service assainissement)  
 11, Rue des Forêts – Parc d'activité  
 Polaris – 85110 CHANTONNAY  
 ☎ 02.28.15.31.50.

## AGENCE POSTALE

30, Rue du Centre - ☎ 02.51.41.80.20.  
**Horaires d'ouverture :**  
 Mardi et Mercredi de 9h à 12h15,  
 Jeudi, Vendredi, Samedi de 9h à 12h.

## AGENCE FERMÉE :

**Du Mardi 26 Décembre 2017 au Mardi 02 Janvier 2018 inclus. Les usagers devront se rendre au bureau de poste des ESSARTS – ESSARTS EN BOCAGE.**

## PERMANENCE DE Mme BLASCO ASSISTANTE SOCIALE

2<sup>ème</sup> Mardi de chaque mois de 9h30 à 11h  
**Seulement sur RDV : ☎ 02.28.85.76.00.**  
 Les mardis de 9h30 à 12h  
 au centre médico-social de ST FULGENT  
 Tous les matins de 9h30 à 12h au centre  
 médico-social  
 de MONTAIGU ☎ 02.51.94.16.70.

## HALTE-GARDERIE ITINÉRANTE

Tous les Mardis de 9h30 à 12h30  
 à CHAUCHÉ,  
 au centre périscolaire  
 «Les Scoubidou».  
 Renseignements : ☎ 02.51.34.26.28.  
 Mme CANTELOUBE /  
 ☎ 06.43.34.24.22. Mme CRANEGUY

## RAM « À PETITS PAS »

Matinées d'éveil à CHAUCHÉ  
**Le Jeudi une semaine sur deux**  
**De 8h45 à 12h30 :**  
**Jeudis 14 Décembre 2017 et 11 Janvier 2018**  
 au centre périscolaire « Les Scoubidou » - **UNIQUEMENT SUR INSCRIPTION** au  
 ☎ 02.51.43.81.61. - Mme GANGLOFF  
 Annulation le matin même :  
 ☎ 07.87.71.97.48

## ADMR

Comité de secteur du Pays  
 de ST FULGENT - LES ESSARTS  
 18 Rue des Tilleuls -85250 SAINT FULGENT  
 ☎ : 02.52.61.47.46.  
 Mail : paysdestfulgent@admr85.org  
 Permanences téléphoniques du Lundi au Vendredi, de 8h30 à 13h00 et de 13h30 à 17h30. Un accueil physique est assuré à l'adresse ci-dessus les Lundi et Vendredi matins, de 9h à 12h.

## DÉCHÈTERIE DE LA JOUSSETIÈRE

Lundi : 10h à 12h -14h à 18h  
 Mardi, Mercredi et Vendredi : 14h à 18h  
 Samedi : 9h à 12h - 14h à 18h  
 Pour accéder à la déchèterie, il vous faut vous munir d'une carte qui est à demander à la **Communauté de Communes du Canton de ST FULGENT - 2, Rue Jules Verne - ST FULGENT ☎ 02.51.43.81.61.**

LA NUIT, LE WEEK-END, LES JOURS FÉRIÉS ET LES PONTS\*

Besoin d'un médecin ?  
**téléphonez !**



urgence non vitale  
 En Vendredi  
 ☎ 02 51 44 55 66

urgence vitale  
 ☎ 15

médicus agricole  
 ☎ 02 51 94 16 70

médicus non agricole

\* Le samedi à partir de midi, le dimanche à partir de 9h, les jours fériés et les ponts.

## Permanences des Médecins, Pharmaciens et Infirmières

### Nuits, week-ends et jours fériés... besoin d'un médecin :

**Je compose le 02.51.44.55.66.,** un médecin du centre de Régulation vous conseille ou vous met en relation si nécessaire avec le médecin généraliste de garde le plus proche de votre domicile.  
**Je compose le 15,** face à une **urgence vitale,** le SAMU-Centre 15 déclenche une réponse immédiate adaptée en mettant en œuvre, selon les cas, les pompiers, le SAMU, les ambulanciers.

Pharmaciens	Depuis le 01/07/09, pour connaître les 3 pharmacies de permanences les plus proches de votre domicile, vous devez contacter le 3237.			
Infirmière	Du lundi au Samedi de 8h00 à 8h30	Mme MOREAU Marie	CHAUCHE – 16, Rue du Centre	06.24.83.68.04
Dentistes	Dimanches et jours fériés	10h à 12h		02.51.46.28.83

# MESSAGES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Pendant les fêtes,  
mettez au régime  
votre poubelle !

du 16 décembre 2017  
au 13 janvier 2018



**Collecte gratuite  
des coquilles d'huîtres  
et coquillages  
directement en déchèterie**

Les crustacés (crabes, langoustines, crevettes...) sont interdits !



Les coquilles sont broyées et sont utilisées par les agriculteurs



Pour les fêtes

100ères cartes = Un Aqua Stand Up Offert

Offrez une **Carte cadeau**

Recevez des cadeaux

- 10€ - 30€ : Une Entrée piscine Offerte
- 31€ - 60€ : Une Entrée Détente Offerte
- + de 60€ : Une séance de Lit hydromassant Offerte

AQUA BULLES CENTRE AQUATIQUE

Carte Kd'O

# MESSAGES DES ORGANISMES

## LE CODE DE LA ROUTE/RUE ÉVOLUE

Le code de la route évolue en  
faveur des piétons et des cyclistes !

Automobilistes, dans de nombreuses rues à sens unique vous êtes peut-être surpris de croiser un cycliste circulant face à vous...

Si la rue est à double-sens cyclable, cela est normal puisqu'il s'agit alors d'une rue autorisée dans les deux sens pour les cyclistes tout en restant à sens unique pour les autres véhicules. Le panneau «sauf vélo» ajouté sous le panneau sens interdit, permet aux cyclistes de circuler en sens inverse. Cet aménagement devient de plus en plus courant. Il est même la règle dans les zones 30 et autres rues limitées à 30, les zones de rencontre et les aires piétonnes.

### Le saviez vous ?

Le double-sens cyclable facilite la circulation des cyclistes en leur permettant des trajets plus directs et leur évite ainsi la tentation de rouler sur les trottoirs pour optimiser leur itinéraire. Les automobilistes voient sans difficulté les cyclistes qui arrivent face à eux et le croisement peut s'effectuer en toute sécurité comme l'ont montré de nombreuses études.

Sens interdit,  
sauf  
cycliste

### Les réflexes à adopter

Automobilistes quand nous coupons une rue à sens unique, regardons des deux côtés! Piétons quand nous traversons, faisons de même. Cyclistes, soyons attentifs aux piétons qui traversent la chaussée, ils ne sont peut-être pas encore habitués à cet aménagement et ne s'attendent pas à nous rencontrer.



➕ Pour en savoir plus ... consultez le site internet : [voiriepourtous.cerema.fr](http://voiriepourtous.cerema.fr)

# MESSAGES DES ASSOCIATIONS

## USC TENNIS DE TABLE – CONCOURS DE BELOTE



### CHAUCHE

SAMEDI 30 DECEMBRE 2017  
14H00 – SALLE « ARC EN CIEL »

#### CONCOURS De BELOTE

Organisé par le Tennis de Table

2 JAMBONS FAITS  
2 ½ JAMBONS FAITS  
2 ½ JAMBONS FAITS  
+ Autres lots

Un lot à chaque participant

BAR

Grillées de mogettes

## EHPAD « LA ROSERAIE » - CONCOURS DE BELOTE



### CONCOURS DE BELOTE

**SAMEDI 20 JANVIER 2018**

A 14H (Précises)

Ouverture des portes à 13h30

**A L'EHPAD LA ROSERAIE  
CHAUCHE**

Organisé par l'Association des familles  
et des résidents

**LOTS : 100% BŒUF (du  
1<sup>er</sup> au 60<sup>ème</sup>) et autres  
lots**

BAR - PATISSERIE

Grillées de mogettes



Distribution du prochain bulletin les 13 et 14 Janvier 2018. Les articles doivent être déposés à la Mairie ou transmis par mail avant le Samedi 23 Décembre 2017.